



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/communiquede-presse-la,1235.html>

Communiqué de presse : La construction du nouveau centre fermé a commencé !

- Nos publications - Cartes blanches et communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mercredi 13 septembre 2017

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Malgré la forte opposition de plus de 100 organisations, dans quelques mois, des enfants innocents seront enfermés dans un nouveau centre fermé.

Dans quelques mois, des enfants seront enfermés en centre fermé en Belgique. La construction, à côté de l'aéroport de Bruxelles-National, du nouveau centre fermé pour familles avec enfants mineurs a commencé. Malgré la forte opposition de plus de 100 organisations, le gouvernement va mener à bien son projet.

La Belgique a commencé la construction d'un nouveau centre fermé, spécifiquement pour des familles avec enfants. Il y a quelques mois, la Plate-forme Mineurs en exil, UNICEF Belgique, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le CIRÉ, Caritas International et JRS Belgium ont déjà tiré la sonnette d'alarme par rapport à ce projet, en lançant la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. ». A ce jour, plus de 100 organisations, parmi lesquelles des réseaux d'enseignement, des organisations de jeunesse et des organisations de défense des droits de l'homme, se sont positionnées contre la construction de ce centre, et contre la détention d'enfants en général.

Malheureusement, l'appel des organisations n'a pas été entendu : le gouvernement semble déterminé à mener à bien son projet. En d'autres termes, cela veut dire que dans quelques mois des enfants seront enfermés dans un centre fermé en Belgique.

La place d'un enfant n'est jamais en centre fermé. Le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies a statué que la détention des enfants viole leurs droits fondamentaux. De nombreux experts ont conclu que la détention des enfants ne peut jamais être dans leur intérêt. D'ailleurs, l'impact profond et néfaste de la détention sur la santé, le développement et le bien-être des enfants a été démontré à plusieurs reprises, même dans le cas où la détention est de très courte durée et se passe dans des conditions relativement humaines[1],[2].

La Belgique a dans le passé déjà été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour la détention d'enfants dans des conditions inappropriées. Suite à ceci, la Belgique a développé des alternatives à la détention, telles que les "maisons de retour". Si la Belgique en vient à enfermer à nouveau des enfants innocents, elle fera un pas en arrière inacceptable dans le respect des droits des enfants.

Plus de 100 organisations demandent donc au gouvernement d'arrêter immédiatement la construction de centre fermé pour familles avec enfants, car : « On n'enferme pas un enfant. Point. ».